Bonjour,

Le Club Nautique Vouzinois recherche un Educateur Sportif diplômé pour juillet 2014

Missions : Développement de la section sportive du Club et d'activités Ecole de Natation Française, Nagez Forme santé, Maîtres.

Administration au regard des activités.

Profil : Sens de l'organisation, disponibilité, dynamisme, sens du contact humain, capacité d'écoute, esprit d'initiative.

Une expérience dans la pratique compétitive serait appréciée.

Candidature à M. le Président : « laurent.grandjeand@orange.fr »

Ci-joint la fiche de poste reprenant les détails.

Cette annonce est également disponible sur le site régional :
http://champagneardenne.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=2&idrub=32

Merci de bien vouloir faire la diffusion la plus large possible de cette offre d'emploi auprès de vos départements et clubs.

Cordialement

Le Secrétariat du Comité Régional de Champagne-Ardenne Natation et de l'ERFAN

2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél : 03.26.70.58.59.

mail : cr07.natation@wanadoo.fr

FICHE DE POSTE

L'entraîneur, sous l'autorité du Club Nautique Vouzinois, est chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique de son activité sportive

Missions principales

Missions sportives :
- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics.
- Il anime ses interventions (stages, …).
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents.
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités sportives et la participation à ces activités
(compétition, stages, déplacements…).
- Il sélectionne les sportifs en vue des compétitions.

Mission de développement :
- Il mène les actions de développement des activités du club, en collaboration avec le comité directeur.

Participation à la vie de la section :
- Il apporte un soutien au comité dans la gestion administrative et financière.
- Il peut être amené à assurer l'accueil des adhérents.
- Il participe aux réunions de bilan et assure le compte rendu de l'activité sportive.
- Sur demande du comité, il peut être amené à participer à des réunions (Comité départemental, comité régional, etc.….)

Autonomie, responsabilité, technicité

Responsabilité :
Il est **responsable de la seule qualité d'exécution des missions** qui lui sont confiées :
- garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages…),
- répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats…),
- garantir le respect de la politique sportive.

Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteur de stagiaires).

Autonomie, initiative :
Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir faire technique spécialisé :
- Il est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive, projet sportif…),
- Il organise son activité en fonction des directives du comité et de la politique sportive .

Il est placé sous l'autorité du Président du club dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.

Technicité :
Il possède une **bonne connaissance** des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :
- les connaissances sportives de sa discipline,
- les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité…),
- les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante.